

Ouverture des 7^e Assises des télévisions locales

Tours – 6 juin 2019

Seul le prononcé fait foi

Madame la députée, (*Aurore Bergé*)

Monsieur le président de région, (*François Bonneau*)

Monsieur le maire (*Christophe Bouchet, maire de Tours*),

Monsieur le vice-président du conseil départemental (*Fabrice Boigard*),

Mesdames et messieurs les présidents, Mesdames et messieurs les élus,

Chers amis,

Un grand merci au syndicat « *locales.tv* » et à ses deux co-présidents, Dominique Renauld (« *vià Vosges* ») et Fabrice Schlosser (« *Canal 32* », Aube), de leur invitation, qui m'offre l'opportunité de m'exprimer devant vous en ouverture de ces 7^e Assises des télévisions locales, accueillies cette année par TV Tours. Un rendez-vous qui s'est imposé, au fil des années, comme le principal forum professionnel des télévisions locales : un moment d'échange, de partage d'information et d'expérience, mais aussi de réflexion sur les évolutions du secteur, comme le montre le programme de ces deux journées, qui a été évoqué à l'instant.

C'est l'occasion pour moi, avec Nathalie Sonnac, de venir à votre rencontre, d'être à l'écoute de vos préoccupations et de vos projets, quelques mois après ma prise de

fonctions. Je l'ai déjà dit à certains d'entre vous, dans le cadre des déplacements en région que j'ai récemment effectué, à Bordeaux puis à Lyon, et que je souhaite poursuivre tout au long de mon mandat : on ne régule bien que ce que l'on connaît bien. Et le CSA, demain comme aujourd'hui, ne doit pas être réduit à cette expression assez galvaudée de « *gendarme de l'audiovisuel* ». Même dans ses missions fondamentales d'octroi des autorisations, ou d'agrément des changements de contrôle, qui sont sans doute les missions au travers desquelles vous nous connaissez le plus. A mes yeux, le régulateur doit être bien plus que cela : un garant des équilibres du secteur, capable d'anticiper et de s'adapter, alors que la transformation numérique modifie les modèles économiques, mais aussi la relation entre les médias audiovisuels et les publics.

*

Dans ce contexte, l'ouverture de ces 7^e Assises des télévisions locales est l'occasion pour moi de vous faire part, dès à présent, de quelques convictions.

La première de ces convictions, c'est que le besoin de proximité reste extrêmement fort, extrêmement structurant. Certes, la transition numérique se traduit par l'émergence d'acteurs internationaux très puissants : au CSA, nous apprenons à les connaître, puisque la loi étend peu à peu nos missions à ces nouveaux acteurs – nous leur avons récemment adressé une série de recommandations en matière de lutte contre la manipulation de l'information. Mais, à l'évidence, même sur les plateformes et sur les réseaux sociaux, on cherche aussi de l'information locale, des

contenus locaux : ce qu'on a pu appeler la « *prise de parole localisée* »¹, très prisée des 18-34 ans. Il n'est pas anodin qu'un des principaux axes de transformation de l'audiovisuel public soit, précisément, le renforcement des offres de proximité. Ou encore que les grands opérateurs de télévision recommencent, depuis quelques temps, à miser sur les offres locales.

Ce qui me conduit à la deuxième conviction dont je voulais vous faire part : c'est que, face à ce besoin de proximité, les télévisions locales ont un rôle important à jouer. Par le maillage fin qu'elles assurent, avec près de 200 reportages locaux chaque jour. Par les contenus ciblés et de qualité qu'elles sont ainsi en mesure de proposer. Par leur ambition citoyenne, leur contribution au lien social, bien sûr – ce sera évoqué tout à l'heure. Et, plus globalement, par leur contribution à la diversité et au pluralisme audiovisuels, comme l'ont récemment souligné vos deux présidents dans la presse² : ce pluralisme est au cœur de la loi de 1986 qui fonde notre régulation.

*

Pour autant, je sais combien la situation, pour vous, reste fragile. Nous assurons le suivi économique des 43 services autorisés de télévision à vocation locale en métropole, et des 16 services autorisés dans les Outre-mer³, et nous pouvons le mesurer. Depuis la loi de 2013, notre rapport annuel comporte des éléments

¹ Cf. enquête de la Knight Foundation menée auprès de 357 chaînes locales aux Etats-Unis, citée par François Fluhr, « TV : le local et l'hyperlocal ont de beaux jours devant eux », *Méta-Média*, 2018

² F. Schlosser, D. Renaud, « Face à Internet, il faut développer la télévision locale », *Les Echos*, janvier 2019.

³ Au 31 décembre 2018 (source : RA)

agrégés sur les moyens de financement des chaînes locales, qui objectivent la situation du secteur. Notre dernier rapport, adopté il y a quelques semaines, relève ainsi l'engagement des collectivités territoriales au cours de l'année 2017⁴, notamment par le biais de COM pluriannuels⁵. Je tiens à le saluer cet après-midi, en présence des représentants des régions dont je sais qu'elles sont souvent très impliquées sur ce dossier, et je souhaite que cet engagement se confirme à l'avenir.

Les prochaines évolutions législatives, notamment dans le cadre du projet de loi audiovisuelle dont le Gouvernement a annoncé la préparation, pourraient être l'occasion de conforter l'écosystème des télévisions locales. Des propositions ont récemment été formulées par votre syndicat, en particulier pour renforcer l'accessibilité des chaînes dans les offres : le CSA s'était engagé sur ce sujet par sa délibération du 15 février 2017, en prônant la mise en place d'une mosaïque.

*

Indépendamment de ces évolutions, le CSA entend être à vos côtés, en s'appuyant sur le réseau des comités territoriaux de l'audiovisuel (CTA). Leurs compétences ont été étendues, ces dernières années, pour faciliter la prise de décision au plus près du terrain, en matière d'autorisations temporaires, de reconductions simplifiées, ou de modifications non substantielles. Et, surtout, les CTA apportent

⁴ Ressources publiques de 28,4 M€ en 2017 (+ 15,9 %)

⁵ Montant cumulé de 19,7 M€, soit sa plus haute valeur depuis 2013

au collègue et aux services du CSA leur connaissance des acteurs et des enjeux territoriaux.

Par leur intermédiaire, le CSA peut jouer le rôle d'un facilitateur, face aux difficultés auxquelles certains d'entre vous sont confrontés. Car le CSA a vocation à être, pour vous, un tiers de confiance permettant de renouer le dialogue, de trouver des solutions, dans le cadre du groupe de travail « *télévisions* » présidé par Nathalie Sonnac.

De même, nous pouvons aussi vous accompagner dans vos projets, vos initiatives, en matière de mutualisation ou de syndication en particulier. Cela a été le cas, en 2018, pour la création du réseau *Via*, caractérisé par la diffusion de programmes et de séquences publicitaires communes, en restant vigilant sur le caractère local des antennes et l'indépendance financière des entreprises. Nous observons aussi avec intérêt les différentes initiatives en matière de développement numérique, qui pourraient devenir de véritable relais de croissance pour le secteur.

De manière générale, vous l'aurez compris, le CSA et les CTA souhaitent se positionner comme les partenaires du développement des télévisions locales. C'est le message que je voulais vous adresser aujourd'hui, avant de laisser place aux deux table-rondes de l'après-midi. Je vous remercie !